



Attribution de bourses de mobilité dans les lycées français à l'étranger – année scolaire 2026-2027

Destinataires : Messieurs les inspecteurs d'académie – Directeurs académiques des services de l'Éducation nationale – Mesdames et Messieurs les IA-IPR – Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Référence : DGESCO-2026-002106 du 17 février 2026

Dossier suivi (pour Aix-Marseille) par : Mme DIDOT – Tel : 04 42 91 72 81 – Mail : ce.drareic@region-academique-paca.fr

Les bourses de mobilité dans les lycées français à l'étranger permettent à des élèves d'horizons différents de bénéficier pendant une année d'une scolarité dans des conditions exceptionnelles et d'enrichir leur parcours scolaire, culturel et personnel.

Ce dispositif est renouvelé pour l'année scolaire 2026-2027. Ces bourses concernent les lycées français de **Barcelone, Dublin, Londres, Madrid, Munich et Vienne**.

Dans les lycées de Dublin, Londres, Munich, Vienne et Barcelone, l'accueil des boursiers est prévu dans les classes de première et terminale de la voie générale. Au lycée français de Barcelone, cet accueil est également prévu dans les classes de terminale STMG. Au lycée français de Madrid, en classe de terminale de la voie générale uniquement.

Vous trouverez en annexe 1 les enseignements de spécialité, de langues vivantes et options dispensés dans ces établissements.

En fonction des capacités d'accueil de ces six établissements, de leurs contraintes et du contingent réduit des bourses à répartir, les possibilités d'accueil seront arrêtées lors de la commission nationale des bourses de mobilité à l'étranger.

La candidature se fait à l'aide de l'imprimé spécifique de demande de bourse de mobilité dans les lycées français à l'étranger pour l'année scolaire 2026-2027 (cf. annexe 9 ci-jointe), disponible sur le site internet eduscol.education.fr.

Chaque élève peut candidater pour un seul établissement ou pour deux établissements d'un même secteur linguistique : Dublin et/ou Londres, Barcelone et/ou Madrid, Munich et/ou Vienne. Dans ce cas, il est nécessaire de constituer deux dossiers et l'ordre des vœux doit être clairement mentionné.

Ce dossier doit être obligatoirement accompagné des pièces suivantes :

- la lettre de motivation rédigée par l'élève ;
- l'avis d'imposition ou de non-imposition 2025 sur les revenus de l'année 2024 ;
- la copie du premier bulletin trimestriel de l'année scolaire 2025-2026 et du dernier bulletin de l'année scolaire 2024-2025 ;
- la copie de la notification d'attribution précisant le montant annuel de la bourse si le candidat est titulaire d'une bourse de lycée ou d'une bourse au mérite.

Le dossier devra être complété par la direction de l'établissement scolaire avec les pièces suivantes :

- l'avis des professeurs sur le travail et les aptitudes du candidat ;
- l'avis du chef d'établissement sur le comportement, les aptitudes du candidat ainsi que sur ses motivations et ses capacités d'autonomie et d'adaptation loin de sa famille. Pour cela, le chef d'établissement est invité à organiser avec le professeur principal un entretien avec les candidats (cf. les modèles figurant en annexes).

Compte tenu du contingent très réduit de bourses à répartir au niveau national (environ 30 places offertes pour l'ensemble des six lycées), il vous appartient de ne retenir que les candidatures des élèves dont les résultats scolaires et le comportement répondent au mieux aux exigences nécessaires pour effectuer leur cursus de première ou terminale à l'étranger.

Par ailleurs, j'attire votre attention sur le fait que **les élèves méritants déjà boursiers de lycée, issus de milieu défavorisé, doivent être retenus en priorité**. Dans cet objectif, il est important d'informer les parents que le dispositif a été aménagé pour permettre, en fonction du quotient familial, l'attribution de bourses pouvant couvrir la totalité des frais liés à la scolarité à l'étranger. Une aide forfaitaire aux frais de voyage peut également être attribuée aux élèves déjà boursiers de lycée. Le recours aux fonds



RÉGION ACADÉMIQUE PROVENCE-ALPES- CÔTE D'AZUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

sociaux est également encouragé afin d'apporter une aide supplémentaire dès cette année à ces élèves.

A cet effet, vous trouverez en annexe 2 une fiche d'autoévaluation destinée aux familles indiquant le barème appliqué. Le montant de la bourse pourra ainsi varier en fonction des ressources des familles et selon l'échelon résultant du quotient familial.

A titre de documentation, vous trouverez également en pièces jointes les notices d'information concernant ces lycées, donnant une estimation des frais de scolarité (annexes 3 à 8). Pour des renseignements plus précis, concernant notamment les conditions d'hébergement, il conviendra d'inviter les élèves à s'adresser directement au lycée concerné.

Je vous demande de bien vouloir faire parvenir par courriel à l'adresse ce.drareic@region-academique-paca.fr les dossiers de candidature complets, sous format PDF, via un lien [filesender](#), **avant le mercredi 8 avril 2026** délai de rigueur. **Les dossiers incomplets ou parvenus dans mes services après cette date ne pourront pas être pris en compte.**

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Jérôme BOURNE BRANCHU, Secrétaire Général de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur